



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Alain LINGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Pierre LAMBOROT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel ROTGER	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Enquête ménages déplacements - Lancement d'un marché

Lors du Conseil de Communauté du 14 mai dernier, il a été décidé d'approuver la mise en oeuvre d'une enquête ménages déplacements.

Un appel d'offres sera lancé afin de choisir un prestataire pour la réalisation de l'enquête ainsi que pour l'exploitation des données.

Le coût estimatif est compris entre 150 000 à 200 000 € TTC. Le cahier des charges est joint en annexe.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la réalisation d'une enquête ménages déplacements ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres correspondant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à relancer la consultation sous la forme d'une procédure négociée avec ou sans publicité en cas d'infructuosité ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 %.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le **26 JUIN 2009**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 59
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009
Dijon, le 26 JUIN 2009

Cahier des clauses techniques particulières

Pour le Président
Le Vice-Président

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE SUR
LES DÉPLACEMENTS DES MÉNAGES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Table des matières

1	Objet du marché	3
1.1	Méthodologie	3
1.2	Phasage de l'étude	3
1.3	Modalités d'exécution :	3
2	Consistance des travaux	4
2.1	Phase 1 : Conception et préparation de l'enquête	4
2.1.1	Choix du fichier de tirage de l'échantillon	4
2.1.2	Délai de réalisation de la phase 1	4
2.1.3	Démarches auprès de la CNIL	4
2.1.4	Mise en place du groupe de travail	4
2.1.5	Plan de sondage, découpages en secteurs de tirage	4
2.1.6	Définition de zones fines et complémentaires	4
2.1.7	Constitution de l'échantillon	4
2.1.8	Elaboration du questionnaire	5
2.1.9	Validation du questionnaire	5
2.1.10	Informations préalables des habitants	5
2.1.11	Réalisation des documents nécessaires à l'enquête	5
2.1.12	Encadrement des enquêteurs	5
2.1.13	Recrutement des enquêteurs	5
2.1.14	Formation des enquêteurs	6
2.2	Phase 2 : réalisation et suivi de l'enquête	6
2.2.1	Délai de réalisation de la phase 2	6
2.2.2	Collecte des données	6
2.2.3	Suivi et contrôle de la collecte	6
2.2.4	Saisie informatique des questionnaires	7
2.3	Phase 3 : Apurement, redressement et exploitations et analyses des résultats	7
2.3.1	délai de réalisation de la phase 3	7
2.3.2	Apurement et redressement du fichier	7
2.3.3	Remise des questionnaires, des fichiers informatiques et du dossier technique de l'enquête	7
2.3.4	Exploitation et analyses des résultats de l'enquête	7
2.3.5	Plaquette des principaux résultats	7
3	Utilisation et propriétés des données	8
3.1	Utilisation des données	8
3.2	Secret statistique et protection des données à caractère personnel	8
4	ANNEXE:	9

1 Objet du marché

Depuis 1997, année de la dernière enquête déplacements, l'agglomération dijonnaise a connu des modifications (évolution des modes de vie, modification des temps de travail, mise en place du réseau Divia, schéma directeur vélo, ..) et connaît de profondes mutations au travers d'opérations de requalification urbaine et l'arrivée de nouveaux équipements structurants (Zénith, Ikea, Opération Bocage central...).

Il est ainsi apparu nécessaire de réaliser une nouvelle enquête ménages déplacements, afin d'en actualiser les données, et ceci avant la mise en place du tramway, en 2013, qui devrait modifier les habitudes de déplacements des habitants.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une enquête téléphonique sur les déplacements des ménages (désigné par le sigle EMD dans la suite du CCTP) qui résident dans les communes de l'agglomération dijonnaise, du SCOT et des axes majeurs de Beaune, Is sur Tille, Sombornon et Auxone (voir liste des communes en Annexe).

Cette enquête sera réalisée sur les mois de la fin de l'année 2009. Elle devra aboutir à la constitution d'un fichier informatique exploitable d'enquêtes.

1.1 Méthodologie

La méthodologie devra permettre les comparaisons des résultats principaux avec les données issues de l'enquête téléphonique de 1997.

1.2 Phasage de l'étude

Cette étude sera réalisée en 3 phases:

Phase 1 : Conception et de préparation de l'enquête

Phase 2 : Réalisation et suivi de l'enquête

Phase 3 : Apurement, redressement et exploitations et analyses des résultats.

1.3 Modalités d'exécution :

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Dijon.

L'Université, au travers du laboratoire Théma, assurera l'assistance méthodologique. Thomas Thévenin sera l'interlocuteur privilégié du Grand Dijon.

Le responsable technique au sein du Grand Dijon sera Anne Volatier.

2 Consistance des travaux

2.1 Phase 1 : Conception et préparation de l'enquête

2.1.1 Choix du fichier de tirage de l'échantillon

Le choix du fichier portera sur les fichiers des abonnés au téléphone fixe et aux mobiles des différents opérateurs.

2.1.2 Délai de réalisation de la phase 1

Le délai de réalisation de la phase 1 est de 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

2.1.3 Démarches auprès de la CNIL

Les démarches auprès de la CNIL seront faites par le maître d'ouvrage.

2.1.4 Mise en place du groupe de travail

Un comité technique sera constitué pour piloter l'enquête. Il regroupera les principaux partenaires de l'EMD (le Grand Dijon, la DDE, Divia, et le laboratoire ThéMA, ...). Il se réunira à chaque fois que des éléments importants le nécessiteront, de façon à permettre un bon déroulement technique de l'étude. Le bureau d'étude spécialisé retenu pour la réalisation de l'enquête devra rendre compte de l'avancement des travaux à ce groupe de travail.

2.1.5 Plan de sondage, découpages en secteurs de tirage

L'aire d'enquête sera découpée en secteurs de tirage.

Le bureau d'études définira la stratégie d'enquête adaptée.

Le zonage sera proposé par le maître d'ouvrage en tenant compte des logiques territoriales, des découpages de l'enquête de 1997, et des divers découpages d'études, et sera confronté à l'avis du bureau d'étude, avant validation conjointe.

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du prestataire les fichiers informatiques des plans nécessaires selon les niveaux de détail attendus (à partir du SIG du Grand Dijon, ARC View 9).

2.1.6 Définition de zones fines et complémentaires

Un découpage en zones fines sera constitué pour permettre une localisations précise des origines et destinations des déplacements.

Le bureau d'études réalisera une cartographie des zones fines du périmètre d'enquête.

Une liste des générateurs ponctuels sera définie par le maître d'ouvrage.

2.1.7 Constitution de l'échantillon

Le prestataire constituera un fichier d'une taille suffisante pour permettre l'obtention d'un nombre d'enquêtes exploitables et représentatif des territoires. Il explicitera le nombre d'enquêtes par secteur qu'il aura déterminé et qu'il soumettra au maître d'ouvrage.

On utilisera la méthode des quotas pour définir des profils de population pour chaque zone, en se basant sur les données INSEE les plus récentes.

2.1.8 Elaboration du questionnaire

La trame du questionnaire d'enquête s'organisera selon :

les caractéristiques du ménage, de motorisation,

les caractéristiques du logement,

les caractéristiques de la personne,

les caractéristiques des déplacements avec reconstitution des déplacements de la veille

Une partie propre au Grand Dijon sera proposée par le maître d'ouvrage prenant en compte des questions locales.

L'enquête est téléphonique. Elle porte sur les déplacements de la veille, du lundi au vendredi.

Le chef de ménage est enquêté ainsi qu'une deuxième personne de plus de 11 ans, choisie aléatoirement.

A titre indicatif le temps de passation du questionnaire doit se situer autour de 20 minutes pour une personne, à 30 minutes pour 2 personnes du même ménage.

2.1.9 Validation du questionnaire

Le titulaire du marché réalisera la maquette définitive du questionnaire qu'il soumettra à l'approbation du maître d'ouvrage et de son assistant. Il testera la compréhension du questionnaire auprès d'un échantillon de personnes ainsi que sa durée.

En fonction des résultats du test, le titulaire procédera à des adaptations soumises au maître d'ouvrage.

2.1.10 Informations préalables des habitants

Une campagne d'information des habitants sera faite afin de garantir un meilleur accueil lors de l'enquête. Le titulaire proposera des méthodes d'informations préalables des habitants du périmètre de l'enquête (presse, journaux municipaux, affichages etc..). Ces informations seront mises en oeuvre par le maître d'ouvrage.

2.1.11 Réalisation des documents nécessaires à l'enquête

Le prestataire préparera les outils nécessaires à l'enquête (logiciel d'enquêtes, masque de saisie, codification géographique, instructions...etc).

2.1.12 Encadrement des enquêteurs

Le titulaire du marché désignera un responsable des enquêteurs qui sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage. Celui devra disposer d'une expérience professionnelle lui permettant d'assurer la bonne exécution de la phase de recueil des données.

2.1.13 Recrutement des enquêteurs

Le titulaire du marché est entièrement responsable du recrutement, de la sélection, du contrôle et de la rémunération de tout le personnel de l'enquête. Il devra préciser la manière dont il compte rémunérer les enquêteurs et le montant des diverses rémunérations. Il fournira au maître d'ouvrage un exemplaire du contrat de travail des enquêteurs ainsi que les éléments permettant de vérifier qu'il a tenu ses engagements.

La sélection des enquêteurs sera expliquée dans la proposition. Le maître d'ouvrage sera vigilant sur

le niveau linguistique des enquêteurs, et leur localisation géographique.

Le prestataire devra définir le nombre moyen d'enquêteurs actifs par semaine nécessaires à la réalisation de l'enquête dans le temps imparti.

Il devra préciser les moyens qu'il mettra en oeuvre pour poursuivre le recrutement des enquêteurs, après le démarrage de l'enquête, afin de maintenir le nombre d'enquêteurs opérationnels à un niveau suffisant.

2.1.14 Formation des enquêteurs

Elle sera assurée par le prestataire.

2.2 *Phase 2 : réalisation et suivi de l'enquête*

2.2.1 Délai de réalisation de la phase 2

La phase d'enquêtes doit se dérouler après la rentrée universitaire, hors période de vacances de Toussaint, et avant les périodes de fêtes de fin d'année, soit après 8 novembre et jusqu'au 12 décembre maximum.

2.2.2 Collecte des données

Le titulaire du marché sera chargé de la réalisation des enquêtes téléphoniques, du codage et des saisies en directe des réponses. Il n'y a pas d'externalisation possible de cette tâche.

La collecte devra se dérouler de manière aussi régulière que possible durant la période prévue.

La collecte concerne les déplacements du lundi au vendredi.

Afin de toucher tous types de ménages, et de ne pas majorer la part des personnes inactives, les enquêtes devront aussi se faire dans les créneaux horaires 17h - 20h ainsi que le samedi toute la journée.

L'objectif principal étant de recueillir les pratiques de déplacements des personnes de la veille, cela impose:

- de réaliser des interviews du mardi au samedi pour enregistrer les déplacements du lundi au vendredi,
- d'exclure les jours fériés, les ponts, les vacances scolaires,
- d'exclure toutes les journées particulières (météo, grève...)
- de répartir la collecte dans le temps afin de lisser le recueil de données.

Toute interruption de collecte motivée par des événements climatiques ou sociaux majeurs pouvant perturber les conditions de déplacements sera décidée par le maître d'ouvrage.

Dès notification, le titulaire du marché devra prendre ses dispositions pour avertir les enquêteurs dans les meilleurs délais. Aucun interview téléphonique réalisé les lendemains de ces jours perturbés ne sera pris en compte.

Le titulaire devra préciser un calendrier prévisionnel du déroulement des enquêtes.

2.2.3 Suivi et contrôle de la collecte

Le suivi et le contrôle de la collecte seront assurés par le prestataire sous contrôle du maître d'ouvrage aidé par le laboratoire THEMA.

Le titulaire produira des tableaux de bord réguliers (au minimum hebdomadaires) sur l'avancement de l'enquête, et la qualité de l'enquête. Ces tableaux de bords permettent de donner différents ratios par secteur, et par enquêteur, indicateurs de la qualité du recueil..

Cahier des clauses techniques particulières

Un contrôle des rebuts et des refus sera organisé par le titulaire pour chaque enquêteur tout au long de la collecte. Les enquêteurs seront prévenus de ce contrôle.

L'écoute des enquêtes téléphoniques doit être possible par le maître d'ouvrage.

2.2.4 Saisie informatique des questionnaires

La saisie informatique des questionnaires est assurée par le prestataire, qui devra définir les modalités de la saisie et les moyens d'assurer la qualité.

2.3 Phase 3 : Apurement, redressement et exploitations et analyses des résultats

2.3.1 délai de réalisation de la phase 3.

Le prestataire dispose du premier trimestre 2010 pour réaliser cette phase 3.

La révision du PDU pourra nécessiter l'obtention de résultats pour une date déterminée, qui sera communiquée au prestataire le moment venu par le maître d'ouvrage.

2.3.2 Apurement et redressement du fichier

Ce travail sera réalisé par le prestataire.

Le redressement sera effectué à partir d'une source de données permettant la reconstitution correcte du nombre de ménages et de la population par secteur de tirage (les données infracommunales de l'INSEE devraient être disponibles à cette date).

2.3.3 Remise des questionnaires, des fichiers informatiques et du dossier technique de l'enquête

Le prestataire remettra au maître d'ouvrage, en fin d'opération, la totalité des fichiers informatiques. Il réalisera un dossier technique indiquant les conditions de réalisation de l'enquête et comprenant l'ensemble des documents utilisés pour l'enquête. Ce dossier technique devra être fourni au maître d'ouvrage (fichier par ménage; fichier individuel, tableau, cartographie des zonages, cartographie des origines destinations).

Il remettra tous les documents cartographiques sous une forme compatible avec le système d'information géographique du Grand Dijon.

2.3.4 Exploitation et analyses des résultats de l'enquête

Ce travail est réalisé par le prestataire.

Cette exploitation consiste en un tri à plat complet (bruts et redressés) de toutes les questions y compris des questions complémentaires et d'une série de tri croisés définis par le maître d'ouvrage, ainsi qu'une matrice des flux par zones (origines destinations).

2.3.5 Plaquette des principaux résultats

Le titulaire du marché réalisera une plaquette des principaux résultats de l'EMD, dont il fournira 5 exemplaires en format informatique et 5 en format papier.

Ce rapport abordera les points suivants:

Cahier des clauses techniques particulières

- les modalités de réalisation de l'enquête
- les découpages de l'aire d'étude
- les caractéristiques des ménages, profession, motorisation des ménages, utilisation des deux roues, le niveau de revenus, le type d'habitat, et le statut d'occupation..
- les caractéristiques de la population...
- les caractéristiques des déplacements,
- les caractéristiques des clientèles des différents modes de transports
- les analyses des questions complémentaires.....

3 Utilisation et propriétés des données

3.1 Utilisation des données

Le prestataire n'est pas propriétaire des fichiers, et n'a pas de droit d'usage des données. Il doit s'engager à détruire dans un délai de trois mois suivant la validation du fichier d'exploitation, les fichiers issus du recueil téléphonique.

La mention « Enquête ménages déplacements » devra figurer sur la couverture de tous documents de présentation de résultats de l'EMD.

3.2 Secret statistique et protection des données à caractère personnel

Les personnes qui ont accès aux données individuelles sont tenues au respect de toutes les règles conformément à la loi 51-711 du 7 juin 1951.

En application de la loi 78.17 du 16 janvier 1978, le traitement pour être mis en oeuvre devra avoir reçu l'avis favorable de la CNIL en préalable à la réalisation de l'enquête.

4 ANNEXE:

- Liste des communes concernées par l'enquête ménages déplacements 2009:

Cahier des clauses techniques particulières

Le Grand Dijon

Nom de la commune	Population légale 2006	Population municipale 2006
Ahuy	1 319	1 283
Bressey-sur-Tille	644	636
Bretenière	762	746
Chenôve	15 159	14 921
Chevigny-Saint-Sauveur	9 639	9 460
Crimolois	586	577
Daix	1 483	1 431
Dijon	155 340	151 504
Féray	1 388	1 307
Fontaine-lès-Dijon	9 189	8 947
Hauteville-lès-Dijon	1 106	1 076
Longvic	9 505	9 332
Magny-sur-Tille	793	783
Marsannay-la-Côte	5 362	5 271
Neuilly-lès-Dijon	2 000	1 971
Ouges	1 232	1 212
Perrigny-lès-Dijon	1 507	1 479
Plombières-lès-Dijon	2 926	2 816
Quetigny	9 930	9 546
Saint-Apollinaire	6 107	5 995
Sennecey-lès-Dijon	2 346	2 305
Talant	12 193	11 898
TOTAL	250 516	244 496

Source : INSEE – Recensement rénové

SCOT

Nom de la commune	Population légale 2006	Population municipale 2006
Agey	283	269
Ahuy	1 319	1 283
Aiserey	1 325	1 306
Ancey	382	377
Arcey	40	39
Arc-sur-Tille	2 503	2 458
Asnières-lès-Dijon	1 148	1 125
Barbirey-sur-Ouche	270	267
Barges	434	428
Beire-le-Fort	284	283
Bellefond	843	813
Bessey-lès-Cîteaux	649	637
Bévy	94	92
Brazey-en-Plaine	2 595	2 553
Bressey-sur-Tille	644	636
Bretenière	762	746
Bretigny	865	845
Brochon	785	659
Brognon	250	246
Broindon	77	74
Cessey-sur-Tille	534	528
Chambeire	257	249
Chamboeuf	328	317
Chambolle-Musigny	312	308
Chenôve	15 159	14 921
Chevannes	137	131
Chevigny-Saint-Sauveur	9 639	9 460
Clémencey	117	114
Clénay	792	786
Collonges-lès-Bévy	86	85
Collonges-lès-Premières	810	793

Cahier des clauses techniques particulières

Corcelles-lès-Cîteaux	838	829
Corcelles-les-Monts	711	693
Couchey	1 200	1 177
Coutemon	1 629	1 608
Crimolois	586	577
Curley	140	138
Curtil-Vergy	104	102
Daix	1 483	1 431
Darois	382	368
Détain-et-Bruant	110	102
Dijon	155 340	151 504
Échigey	277	272
Épemay-sous-Gevrey	172	169
L' Étang-Vergy	206	201
Étaules	259	248
Fauvermey	713	701
Fénay	1 388	1 307
Fixin	772	761
Flacey	165	163
Flavignerot	171	164
Fleurey-sur-Ouche	1 236	1 188
Fontaine-lès-Dijon	9 189	8 947
Genlis	5 538	5 434
Gergueil	132	132
Gevrey-Chambertin	3 179	3 138
Gissey-sur-Ouche	370	364
Grenant-lès-Sombornon	174	170
Hauteville-lès-Dijon	1 106	1 076
Izeure	754	749
Izier	677	668
Labergement-Foigney	434	425
Lantenay	465	454
Longchamp	1 246	1 166
Longeault	622	606
Longecourt-en-Plaine	1 272	1 254

Cahier des clauses techniques particulières

Longvic	9 505	9 332
Magny-sur-Tille	793	783
Mâlain	703	679
Marliens	450	442
Marsannay-la-Côte	5 362	5 271
Messanges	236	232
Messigny-et-Vantoux	1 483	1 456
Morey-Saint-Denis	706	693
Neuilly-lès-Dijon	2 000	1 971
Noiron-sous-Gevrey	874	866
Norges-la-Ville	934	918
Orgeux	444	436
Ouges	1 232	1 212
Pasques	295	288
Perrigny-lès-Dijon	1 507	1 479
Plombières-lès-Dijon	2 926	2 816
Pluvault	538	528
Pluvet	400	397
Premières	93	92
Prencis	388	378
Quemigny-Poisot	211	210
Quetigny	9 930	9 546
Remilly-en-Montagne	128	128
Remilly-sur-Tille	814	803
Reulle-Vergy	97	93
Rouvres-en-Plaine	1 005	989
Ruffey-lès-Echirey	1 135	1 100
Saint-Apollinaire	6 107	5 995
Saint-Jean-de-Boeuf	101	101
Saint-Julien	1 388	1 358
Sainte-Marie-sur-Ouche	668	623
Saint-Philibert	418	416
Saint-Victor-sur-Ouche	227	223
Saulon-la-Chapelle	1 045	1 029
Saulon-la-Rue	568	561

Axe Sud

Nom de la commune	Population légale 2006	Population municipale 2006
Agencourt	467	400
Aloxe – Corton	194	188
Beaune	22491	21778
Boncourt – Le – Bois	265	263
Chorey – Les - Beaune	477	468
Comblanchien	685	678
Corgoloin	986	959
Flagey – Echezeaux	501	500
Gilly – Les – Citeaux	599	595
Ladoix – Serrigny	1749	1709
Nuits – Saint – Georges	5447	5320
Pernand – Vergelesses	297	283
Premeaux – Prissé	364	351
Quincey	402	390
Saint – Bernard	355	352
Savigny – Les – Beaune	1429	1376
Vignoles	760	735
Vosne – Romanée	450	444
Vougeot	218	216

Axe Est

Nom de la commune	Population légale 2006	Population municipale 2006
Athée	743	737
Auxonne	7851	7719
Champdôtre	540	535
Pont	94	92
Soirans	449	446
Tillenay	616	605
Tréclun	283	278
Villers – Les – Pots	1016	999

Axe Ouest

Nom de la commune	Population légale 2006	Population municipale 2006
Mesmont	199	196
Prâlon	80	79
Sombemon	932	917